



LOIRE
LAYON AUBANCE



RAPPORT DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE** 2025

SOMMAIRE

Pourquoi un rapport annuel de développement durable ?	4
Le contrat d'objectif territorial	6
Le développement économique	8
Le développement touristique	10
La petite enfance	11
L'action culturelle	12
La transition énergétique du territoire	14
L'habitat	15
Les mobilités	16
Le patrimoine naturel et paysager	18
La GEMAPI et l'assainissement	20
La voirie et le patrimoine bâti	22
Les services techniques communs	24
L'administration transverse	26

Édité par la Communauté de communes Loire Layon Aubance / Directeur de la publication : Marc Schmitter, Président / Rédactrice en chef : Géraldine Delourmel, Directrice Générale des Services / Rédaction : Christophe de Bourmont / Photos de couverture et p.2 : Stéphanie Cassin Photos : Communauté de communes, sauf mention contraire Conception graphique et mise en page : Lug Creation Impression : imprimé avec des encres à base végétale sur du papier PEFC par Goubault Imprimeur, certifié ISO 14001



ÉDITO

Rechercher et mettre en œuvre la sobriété au quotidien

Cette seconde édition du rapport annuel de développement durable de la Communauté de communes Loire Layon Aubance témoigne de l'engagement collectif de notre territoire pour répondre, avec lucidité et détermination, aux défis climatiques et environnementaux qui s'intensifient. Elle met en lumière les actions concrètes menées en 2025 pour réduire l'empreinte de nos activités, protéger nos habitants et leurs biens, et préparer nos infrastructures aux effets du changement climatique.

Au fil des pages se dessine une préoccupation centrale qui guide l'action intercommunale : comment rechercher et mettre en œuvre la sobriété dans l'usage des ressources, chaque fois que cela est possible, sans dégrader la qualité des services rendus ni freiner notre dynamisme économique ? Cette sobriété n'est ni un renoncement, ni une contrainte : elle devient un levier d'efficacité, de résilience et d'innovation pour l'ensemble du territoire.

Les exemples présentés dans ce rapport illustrent la dynamique collective et la capacité du territoire à agir et à accompagner les habitants et les entreprises dans l'évolution de leurs pratiques. En termes de réduction des consommations énergétiques bien évidemment, avec l'élaboration du Schéma directeur des énergies et l'aide à la rénovation énergétique des logements pour les particuliers. Mais aussi à travers le soutien au développement des mobilités durables, l'encouragement des circuits courts pour une alimentation saine et de proximité, la gestion raisonnée des espaces verts, le montage de projets expérimentaux, la mise en place de grands rendez-vous d'information et de sensibilisation du public, ou encore l'optimisation de l'utilisation du foncier, l'accélération du renouvellement urbain dans les centres-bourgs. Et certaines réussites concrètes comme le Grand Défi Biodiversité, le succès des événements touristiques durables ou la concrétisation de projets d'habitat participatif, démontrent qu'il est possible d'agir !

L'audit réalisé dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME confirme d'ailleurs la pertinence de la stratégie mise en place pour accélérer et faire évoluer les regards sur la consommation, l'aménagement du territoire, l'économie, la culture... Il a aussi souligné la remarquable mobilisation des équipes.

Cette dynamique, nous la devons aussi à un dialogue constant avec les élus communaux, les professionnels, les associations d'usagers et les habitants. Car préparer dès aujourd'hui le territoire aux grands enjeux environnementaux de demain ne peut se faire qu'en conjuguant nos forces, nos expertises et nos volontés. En Loire Layon Aubance, la transition écologique n'est pas un horizon abstrait : elle se construit chaque jour, avec ambition et pragmatisme. Ce rapport en est la preuve, et je remercie chaleureusement l'ensemble des acteurs qui contribuent, chacun à leur échelle, à faire évoluer les pratiques et à faire vivre cette exigence de sobriété.

Philippe Cesbron,
Vice-président délégué à
la Transition écologique et climatique



+ de 2 millions d'habitants sont déjà exposés à un aléa climatique majeur en Pays de la Loire, selon le GIEC qui a édité en 2025 un rapport sur les vulnérabilités des populations face aux changements climatiques.

Un constat qui démontre la nécessité d'agir, et renforce la volonté de la Communauté de communes Loire Layon Aubance de répondre au mieux à ces enjeux.

POURQUOI UN RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

En élaborant ce rapport qui présente l'avancement des actions et les principales réalisations menées en faveur de la transition écologique en 2025, la Communauté de communes Loire Layon Aubance, qui compte 57 400 habitants, répond à l'obligation légale de transparence établie par la loi du 12 juillet 2010 pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Mais au-delà des aspects réglementaires, ce rapport a surtout pour objectif de montrer comment la notion de développement durable s'intègre dans toutes les politiques publiques mises en œuvre sur notre territoire. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, il apportera un éclairage utile sur le débat et aidera à effectuer les meilleurs choix pour l'avenir.



INDICATEURS CLÉS DE TRANSITION

Source : inventaire BASEMIS V7 - Air Pays de la Loire et PCAET

Émissions de GES globales annuelles du territoire
entre 2012 et 2021

-8,5%

CIBLE
- 40%
en 2030

Consommation d'énergie annuelle du territoire
entre 2012 et 2021

-2%

CIBLE
- 30%
en 2030

S'INFORMER ET AGIR ENSEMBLE

Face à un réchauffement climatique qui s'accroît encore plus vite dans l'ouest de l'Europe et en France qu'ailleurs, la Communauté de communes Loire Layon Aubance poursuit les actions à son échelle. Elle a notamment créé un fonds d'initiatives citoyennes pour soutenir les associations et collectifs qui proposent des projets concrets en faveur des transitions écologique et climatique. En 2025, l'accent a été mis sur la sensibilisation aux enjeux en matière de biodiversité à travers l'organisation du Grand Défi Biodiversité en mai et d'une conférence de Cyril Dion en septembre, ouverte à tous publics. L'écrivain et réalisateur notamment du film *Animal* a ainsi expliqué à près de 300 participants les conséquences de l'extinction de la biodiversité et les grands enjeux pour que la planète reste aussi vivable pour les humains. Des témoignages d'initiatives locales en faveur de la biodiversité et des échanges avec le public ont enrichi la soirée.

sité à travers l'organisation du Grand Défi Biodiversité en mai et d'une conférence de Cyril Dion en septembre, ouverte à tous publics. L'écrivain et réalisateur notamment du film *Animal* a ainsi expliqué à près de 300 participants les conséquences de l'extinction de la biodiversité et les grands enjeux pour que la planète reste aussi vivable pour les humains. Des témoignages d'initiatives locales en faveur de la biodiversité et des échanges avec le public ont enrichi la soirée.

6 000 €

pour encourager les initiatives citoyennes

700

participants au Grand Défi Biodiversité

300

participants à la conférence 2025

UN BUDGET 2025 POUR LES TRANSITIONS

Établi en 2025, le compte administratif 2024 comporte une nouvelle « annexe environnementale » qui mesure l'impact du budget sur la transition écologique. Ce travail d'analyse s'inscrit dans le Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME et dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé avec l'État.

LES DÉPENSES COTÉES

Parmi les six axes définis au niveau européen afin de classer les activités en fonction de leur impact sur l'environnement, l'axe 1 « Atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et notamment de la consommation d'énergie fossile) » a été renseigné. Pour les exercices 2025 et 2026, seront également cotées les activités liées à l'axe 6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». À partir de 2027, l'ensemble des axes devront être renseignés.

BILAN 2024 EN LOIRE LAYON AUBANCE :

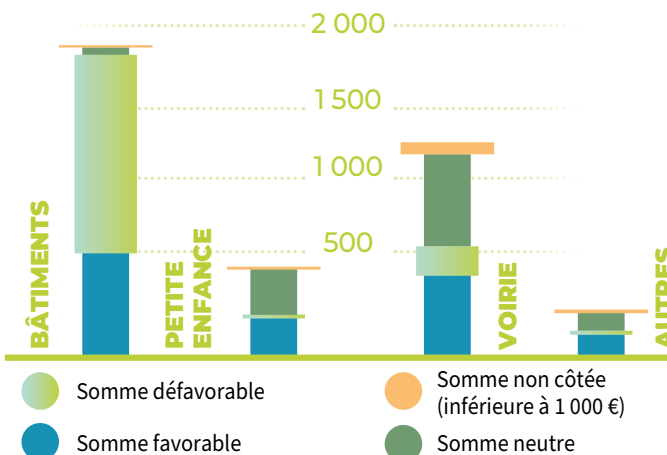
38% des dépenses d'investissement du budget principal sont favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, les études et travaux visant à l'amélioration de la performance thermique de centres techniques et d'équipements petite enfance, ou les études permettant de définir la stratégie et le plan d'actions à mettre en œuvre (Schéma cyclable territorial, Schéma directeur de l'immobilier, Schéma directeur de la gestion des eaux pluviales, Atlas de la biodiversité intercommunale).

35% des dépenses sont défavorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce sont par exemple, les travaux de voirie dédiés aux seuls véhicules à moteur.

Le reste des dépenses est neutre par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Budget vert 2024 en investissement :

Axe 1 / Atténuation par politique publique



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif 2025 élargira le champ d'analyse à tous les comptes d'investissement (hors emprunt), à tous les budgets de la Communauté de communes et sur un axe supplémentaire, celui de la préservation de la biodiversité.

DÉLIVRER UNE INFORMATION CLAIRE ET STRUCTURÉE

Complémentaire du rapport d'activité, ce rapport annuel de développement durable délivre des informations concrètes sur les actions structurantes menées durant l'année 2025, par politique publique et suivant les deux grands axes qui guident la stratégie du territoire :

AXE 1

Sensibiliser tous les publics aux enjeux environnementaux et climatiques



AXE 2

Économiser les ressources, les mutualiser et les valoriser



Il présente, lorsque c'est possible, les résultats observés et une analyse prospective. Ainsi sont exposés en pages 6 et 7 les résultats de deux audits de l'ADEME sur le niveau d'avancement des politiques publiques et actions de la Communauté de communes en matière de Climat, Air, Énergie et d'Économie circulaire par rapport à un référentiel national des Territoires Engagés pour la Transition Écologique.

Enfin, les projets structurants menés en interne par les différents services sont également mis en valeur.

LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT)

En novembre 2023, la Communauté de communes s'est engagée dans un Contrat d'Objectifs Territoriaux avec l'ADEME. Il a pour vocation d'accompagner les collectivités dans une démarche d'amélioration continue de leur politique de transition écologique en leur octroyant des subventions selon deux volets : Climat Air Energie (CAE) et Économie Circulaire (ECi).

En avril 2025, grâce au travail des services pour renseigner le référentiel national sur les stratégies, actions, animations et budget mis en place, la Communauté de communes a reçu son rapport d'audit initial. Celui-ci démontre un engagement prononcé de la collectivité en matière de transitions, et ce dans toutes les politiques publiques : par rapport au référentiel national, la Communauté de communes a déjà réalisé 38,9 % des actions du volet Climat Air Energie, et 32,6 % du volet Économie Circulaire.

L'audit souligne une bonne structuration de la collectivité autour de son « Acte 2 » du Projet de territoire, qui comprend un Fil vert du défi climatique et environnemental. La collectivité a ainsi d'ores et déjà perçu la **subvention correspondant à la première phase, soit 75 000 €.**



La Communauté de communes Loire Layon Aubance doit désormais s'engager pour progresser dans les deux référentiels et atteindre les objectifs fixés collectivement pour la deuxième phase, permettant le versement d'une subvention supplémentaire de 275 000 €. Dans ce but, un plan d'actions a été proposé et six actions spécifiques ont été validées avec l'ADEME. Celles-ci portent sur les thématiques suivantes.

32,6%
du volet économie circulaire déjà réalisés par rapport au référentiel national

38,9%
des actions du volet climat air énergie déjà réalisés par rapport au référentiel national

6
actions spécifiques validées avec l'ADEME



LES 6 THÉMATIQUES DE LA PHASE 2

LE VOLET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 1 Réaliser des achats responsables
- 2 Identifier et développer des filières/domaines à enjeu en lien avec l'économie circulaire sur le territoire
- 3 Aménager une zone d'activité économique exemplaire au regard des enjeux eau, biodiversité, énergie renouvelable

LE VOLET CLIMAT AIR ÉNERGIE

- 4 Agir pour un tourisme durable
- 5 Lutter contre la précarité écologique de l'habitat
- 6 Accompagner le changement de pratiques de mobilité des salariés dans les zones d'activité.



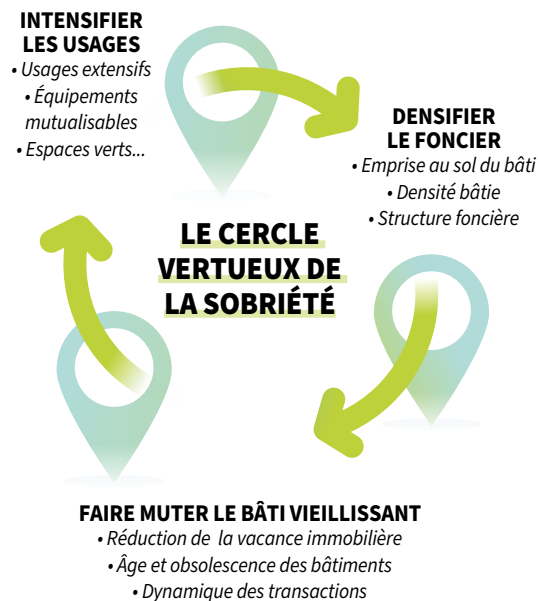
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2025, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a mis en œuvre la stratégie de développement économique définie pour la période 2024-2031. Cette stratégie propose un nouveau modèle de développement qui conjugue le dynamisme des activités, la prise en compte des enjeux de transition écologique (avec la sobriété foncière comme fil conducteur), l'encouragement des coopérations inter-entreprises, et le soutien à l'économie locale.



ACCENTUER LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE EN DENSIFIANT LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Pour donner suite à l'étude de potentiel de densification des zones d'activités économiques menée fin 2024 et après avoir identifié les leviers à mettre en œuvre avec les communes et les entreprises, deux études complémentaires ont été finalisées en 2025 pour l'élaboration de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de renouvellement urbain des zones d'activités existantes à Chalonnes-sur-Loire et à Rochefort-sur-Loire. Elles alimentent la révision des PLU en cours dans ces deux communes et contribuent à la stratégie de réduction de la consommation foncière (consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers - ENAF définis dans le SCOT du pôle métropolitain Loire Angers).



ZA LES GOURS

PÉRIMÈTRE GLOBAL DE L'ÉTUDE

2 814 m²
de nouveaux fonciers
cessibles grâce au
réaménagement
de la zone

NOUVEAU PARKING
VÉGÉTALISÉ

Av. d'Angers



CRÉER DE L'ÉMULATION

5 événements organisés
11 entreprises représentées
70 participants salariés

CONSTRUCTION DU COLLECTIF

12 entreprises représentées
20 salariés réactifs

DIAGNOSTIC MOBILITÉ

35 mails récoltés
10 ambassadeurs mobilité
19 ont diffusé l'enquête
30% des salariés ont répondu à l'enquête



POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Lancé en 2017 dans le but de promouvoir une alimentation de qualité, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a poursuivi en 2025 le déploiement de ses actions. Citons notamment :

1 subvention pour soutenir la commune de Brissac Loire Aubance dans l'élaboration de son projet alimentaire de référence

4 projets financés par le fonds de soutien PAT pour soutenir les circuits courts et lutter contre la précarité alimentaire



FACILITER ET ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ POUR LES SALARIÉS DE LA ZA DE LANSERRE

Pour la zone d'activités de Lanserre aux Garennes-sur-Loire, bien desservie par de grands axes routiers, la Communauté de communes Loire Layon Aubance met en œuvre un projet ambitieux à travers deux approches complémentaires :

- La modification du cadre urbain, avec une étude de requalification des espaces publics permettant d'intégrer les circulations piétonnes et cyclables et le covoiturage, en renforçant la végétalisation et les noues présentes.

- L'accompagnement aux changements de pratiques pour mieux prendre en compte l'évolution des modes de vie, avec l'association Alisée (enquête, animations sur le volet mobilité) et le Collège des transitions écologiques et sociétales (identification des leviers d'action, tels que l'adaptation des horaires de travail, l'organisation de la restauration, etc.).

De nombreuses actions ont été menées avec les entreprises et les salariés : entretiens individuels, événements, enquête mobilité domicile-travail, formation, visites sur le terrain, défi mobilité, prêt de vélo à assistance électrique... En favorisant la "conversation" et la connaissance mutuelle, ces actions créent de l'émulation pour agir ensemble et contribuent à la concrétisation et à la diffusion des idées en faveur des mobilités durables et des pistes de mutualisations envisageables (aire de covoiturage, espace de restauration, production collective d'énergies renouvelables, etc.).

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX

« Manger local, c'est plus que bon ! » : un annuaire recensant les producteurs, magasins de producteurs et marchés a été créé et mis en ligne sur le site internet de la CCLLA. Il permet de visualiser les producteurs sur une carte, ainsi qu'un tri par commune et/ou par type de production. Une cinquantaine de producteurs y sont référencés.



LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le tourisme est confronté à une contradiction : comment développer l'attractivité du territoire tout en jugulant l'impact environnemental de sa fréquentation ? En Loire Layon Aubance, la réponse passe notamment par des partis-pris forts lors des événements : jauge limitée, communication minimaliste, disparition de la vaisselle jetable, encouragement du covoiturage... ainsi l'événementiel constitue un « laboratoire » où sont expérimentées des pratiques vertueuses qui peuvent ensuite être déployées de façon pérenne dans l'offre touristique globale. Car le tourisme a un rôle pédagogique à tenir sur la façon de « consommer » des visiteurs. Et ces derniers se montrent sensibles à cette approche qualitative !

INTÉGRER LA DIMENSION RESPONSABLE DANS LA CONCEPTION ET L'ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES



En juin, la 16^e édition de la TRANSLAYON a limité sa communication à un simple encart sur le site Internet de l'Office de tourisme, avec un lien vers le formulaire d'inscription. Un choix de sobriété qui n'a pas empêché d'atteindre la jauge de 120 randonneurs par jour, fixée par les organisateurs afin d'impacter au minimum les zones traversées. Des itinéraires inédits et ponctués d'interventions « nature » animées par le Syndicat Layon Aubance Louet ont sensibilisé le public à la nécessité de protéger les milieux aquatiques.

Le covoiturage est encouragé à travers des parkings volontairement limités en nombre de places, et les ravitaillements proposés aux randonneurs sont organisés avec les producteurs locaux qui expliquent leur travail et peuvent également vendre leurs produits en fin de circuit. Les déjeuners sont préparés et servis par des traiteurs du territoire intercommunal, en mettant en avant les spécialités angevines.

En octobre, pour sa 3^e édition, le rendez-vous sportif Anjou'R & Nuit a choisi de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux à travers plusieurs actions remarquables :

- Mise en place du « zéro plastique » sur les trails et randonnées, une approche encore peu répandue ;
- Ravitaillements composés exclusivement avec des produits locaux (100% Anjou) ;
- Outils de promotion réduits (suppression du site Internet pour l'intégrer à celui de l'Office de tourisme et diminution du nombre de dépliants), sans générer d'impact négatif sur la fréquentation qui a atteint la jauge maximale.

Ces bonnes pratiques ont pu être diffusées auprès d'organismes locaux de randonnées et trails qui ont repris certains des process.



En faisant travailler les producteurs, traiteurs et artisans du territoire et de l'Anjou, ces événements contribuent au soutien de l'économie locale. Un engagement qui se concrétise également par la mobilisation de nombreuses associations du territoire intercommunal.



LA PETITE ENFANCE

Outre la poursuite des actions déployées pour améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants (approvisionnement local et bio pour les repas, rénovation énergétique des bâtiments), le service petite enfance a mis l'accent en 2025 sur l'accompagnement des professionnels et la gestion responsable des déchets.



FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

Pour aider les professionnels à mieux se connaître et faciliter leurs coopérations, un atelier a été organisé à destination des cuisinières des établissements d'accueil et des animatrices des Relais Petite Enfance, sur le thème « Comment cuisiner les légumineuses et les céréales pour limiter la consommation de viande tout en garantissant un apport protéinique qualitatif ».

Par ailleurs, l'outil de présentation de l'offre d'accueil du territoire a été dématérialisé : désormais une carte interactive permet aux parents de trouver directement sur le site de la Communauté de communes les établissements qui répondent à leurs besoins.



OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS

Bien que la réglementation interdise depuis le 1^{er} janvier 2025 le plastique à usage unique dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), le volume de déchets produit par ces structures reste conséquent, principalement lié aux couches jetables qui constituent plus de 90 % du total.

Sur le territoire Loire Layon Aubance, qui propose 211 places d'accueil en EAJE, cela représente au moins 20 tonnes par an. De plus, l'impact sur la santé de l'enfant (allergènes, perturbateurs endocriniens...) des couches n'a pas encore été évalué.

Dans ce contexte, le service Petite enfance a initié en 2025 l'idée d'une réflexion autour d'une solution alternative aux couches jetables, à travers un projet d'expérimentation d'utilisation de couches compostables à l'échelle des EAJE publics du territoire. Ce projet, traité en transversalité avec le service Économie circulaire et le service Transition écologique, impliquera également des partenaires externes.



1 bébé = 4 500 couches
soit 1 tonne de déchets
de la naissance à l'acquisition
de la propreté

**2 tonnes de déchets
couches par an pour une
crèche de 20 berceaux***

* donnée de l'institut national de la consommation



L'ACTION CULTURELLE

La musique, le théâtre et l'ensemble des activités artistiques constituent de formidables outils pour sensibiliser les habitants aux questions de développement durable : en les abordant sous l'angle de la sensibilité, l'art suscite chez le spectateur une interrogation souvent propice à l'ouverture au changement. La Communauté de communes mène une politique de terrain très active en la matière.



S'APPUYER SUR LE SPECTACLE VIVANT

En avril 2025, le service culturel de territoire et de proximité « Villages en scène » et le service transition écologique ont programmé conjointement le spectacle *Le cabaret des métamorphoses* de la compagnie Spectabilis. De génération en génération, la famille Katalyz fait tourner son petit cabaret. Le même spectacle, le même décor... Mais un jour, des événements extérieurs la poussent à changer ses habitudes. Ce petit cabaret symbolique invite le spectateur à explorer sa relation au changement, à l'adaptation, à la prise de conscience face au changement climatique. Que faire lorsqu'on ne peut plus continuer comme avant ?



470

participants aux actions culturelles de sensibilisation aux enjeux environnementaux

+ de 300

spectateurs au cabaret des métamorphoses



Près de 7 200

documents nettoyés avec des lingettes lavables

Près de 800

livres couverts avec des matériaux respectueux de l'environnement

MOBILISER LA LECTURE PUBLIQUE COMME VECTEUR D'ÉVEIL À LA CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

En 2025, le réseau de lecture publique Rézokili a continué à œuvrer en faveur d'un usage responsable de la lecture :

- Formation d'une coordinatrice Lecture publique à l'éco-gestion des circuits des documents ;
- Mise en place de lingettes lavables à la place du papier jetable pour le nettoyage des collections ;
- Couverture des documents par un film de protection en polyéthylène biosourcé organique répondant à la norme REACH et colle à base d'eau (l'ensemble est 100 % recyclable) ;
- Dans le cadre des Rendez-vous nature en Anjou, organisation d'une sieste musicale végétale dans un Espace naturel sensible du territoire ;
- Participation des bibliothèques au Grand défi biodiversité : concours de dessin et temps de lecture assuré par des bénévoles du réseau.

UTILISER LA CRÉATION ARTISTIQUE COMME SUPPORT POUR RACONTER LE TERRITOIRE ET SES COURS D'EAU



250

personnes touchées au total

Invitée par Villages en Scène dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique), la Cie Atelier de papier a sillonné pendant plusieurs mois le territoire de la CCLLA, allant à la rencontre des habitants pour mener le projet « Ricochets ». Dans les écoles, les bibliothèques, dans les maisons ou dans la nature, la Cie Atelier de papier a collecté et enregistré de nombreux témoignages évoquant les rapports que nous entretenons avec les cours d'eau qui parcourent nos paysages et notre quotidien. Qu'elles soient techniques, poétiques, politiques, passionnées, ces paroles sur la Loire, le Layon, l'Aubance et le Louet ont constitué la matière utilisée par la Cie Atelier de papier pour concevoir différentes créations et montages sonores, présentés et diffusés à Saint-Georges-sur-Loire en mai 2025 lors d'un événement final festif.

Faite par et pour les habitants, cette action culturelle « sur mesure » a constitué un support original de sensibilisation environnementale, en mettant notamment en valeur les initiatives locales agissant en faveur de la préservation et de la gestion durable des milieux aquatiques.





LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Accélérer la transition énergétique de la Communauté de communes, cela signifie à la fois aider les habitants à réduire leurs consommations dans une logique de sobriété, et soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), avec des retombées majoritairement locales. Un défi collectif désormais soutenu par un schéma directeur des énergies.



INFORMER LES HABITANTS SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

Pour renforcer la lisibilité du service public France Rénov', gratuit et accessible à tous, la Communauté de communes a proposé à l'association Alisée, qu'elle finance chaque année, d'aller directement à la rencontre des habitants, en complément des permanences organisées dans les France Services. L'association a donc tenu des stands sur des marchés à St Georges/Loire, Brissac-Quincé, Thouarcé, Martigné-Briand et Rochefort/Loire. Plus de 100 personnes ont ainsi bénéficié d'informations, dont certaines ont pris rendez-vous pour un conseil plus personnalisé.



ADOPTER UNE FEUILLE DE ROUTE EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le conseil communautaire a validé en décembre 2025 son schéma directeur des énergies. L'élaboration de ce document de référence a mis en évidence le fait que les sources potentielles de production d'énergie renouvelable, et dans une moindre mesure de récupération, sont variées en Loire Layon Aubance. Si le développement de l'énergie solaire est considéré comme l'une des priorités, la stratégie retenue sans le cadre du schéma directeur repose sur un mix énergétique.

NOS OBJECTIFS

POUR 2030

couvrir

29%

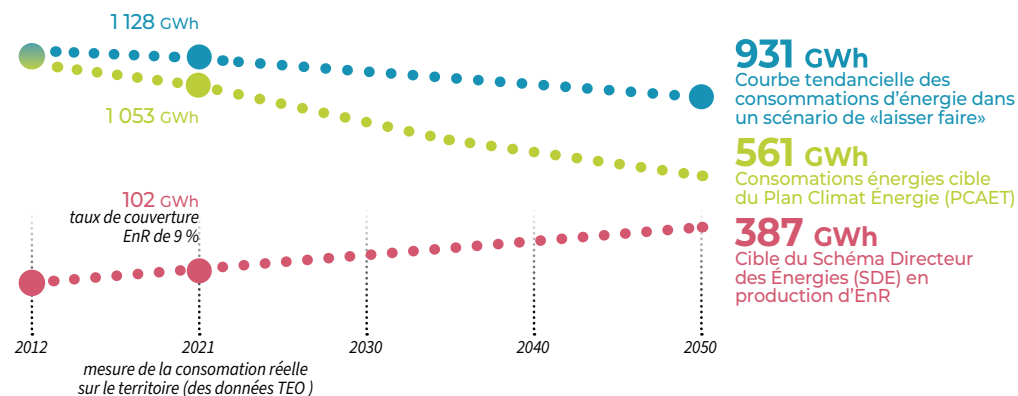
de la consommation du territoire par les EnR&R, avec 230 gwh produits localement

POUR 2050

couvrir

69%

de la consommation du territoire par les EnR&R, avec 387 gwh produits localement



Objectifs SDE et PCAET 2050

- Consommation divisée par 2
- Production EnR = 387 GWh

Les objectifs seront atteints si le taux de couverture EnR en 2050 = 69%

Réduire nos consommations et produire davantage

L'objectif de 69% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 ne sera atteint qu'à condition de diminuer drastiquement les consommations. Or, si les courbes de production suivent globalement les prévisions, les consommations ne diminuent pas suffisamment (celle d'électricité a même tendance à augmenter).

LA CHARTE DE GOUVERNANCE LOCALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le schéma directeur des énergies s'accompagne d'une charte de gouvernance locale : cet outil complémentaire, à caractère informatif et incitatif, vient préciser auprès des porteurs de projet l'organisation et les attendus du territoire pour favoriser la coopération entre les acteurs, l'implication des citoyens et la cohérence avec les autres politiques publiques locales.



L'HABITAT

En 2025, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH). Elle s'est ainsi dotée d'une stratégie globale cohérente en faveur d'un habitat pour tous sur l'ensemble de son territoire, et s'est également donné les moyens de la mettre en œuvre en triplant le budget qui sera consacré à l'habitat via ce PLH.



INFORMER LES HABITANTS SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE

En octobre, la Communauté de communes a organisé, en partenariat avec l'ADIL, une réunion d'information sur le dispositif Bail Renov, qui vise à favoriser la sobriété énergétique et à lutter contre la précarité énergétique en offrant aux propriétaires bailleurs un accompagnement personnalisé pour rénover leur logement classé en étiquette E, F ou G au diagnostic de performance énergétique.

17 bailleurs présents
représentant 40 logements



FAVORISER LA DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS

En partenariat avec le CAUE 49, la Communauté de communes a mis en place un conseil concernant les demandes de division parcellaire (certificat d'urbanisme ou déclaration préalable) à l'attention des communes. Une note d'orientation illustrée permet au service ADS et à la commune de formuler un avis étayé sur chaque projet et d'en proposer d'éventuelles améliorations, dans un objectif de sobriété foncière et de qualité du cadre de vie (intégration paysagère, gestion des vis-à-vis, gestion des accès pour faciliter les circulations piétonnes et cyclables, stationnement mutualisé...)



AGIR EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La Communauté de communes donne un coup de pouce aux habitants du territoire qui se lancent dans l'amélioration énergétique de leur logement. Cette aide s'élève à 1 200 € pour les travaux permettant d'obtenir un gain énergétique compris entre 35 % et 55 %, et à 2 400 € pour un gain énergétique supérieur à 55 %. Ce forfait est accordé aux ménages très modestes, modestes et intermédiaires (catégories de revenus nationales MaPrimRénov'), dont le dossier de demande de subvention auprès de l'ANAH est accepté.

ENCOURAGER LES NOUVEAUX MODES D'HABITER

La Communauté de communes a accompagné le projet d'habitat participatif porté par un collectif d'habitants de Rochefort-sur-Loire. Baptisé Pouss'Coop, ce projet à vocation intergénérationnelle vise à favoriser les échanges et l'entraide entre les habitants. Il consiste en la construction de 12 logements indépendants, dont 11 ont obtenu un agrément Prêt Locatif Social (PLS) qui autorise un loyer moins élevé que sur le marché privé en contrepartie de plafonds de ressources. Par sa conception, ce projet optimise l'usage du foncier, propose des espaces mutualisés et privilégie les matériaux naturels (ossature bois, isolants naturels, enduits traditionnels et bardage, toiture ardoise). Il bénéficie d'une subvention européenne au titre du programme Leader, d'un Prêt aidé de l'État sur 40 ans, pour lequel la Communauté de communes apporte sa garantie d'emprunt à hauteur de 25%, et d'une subvention de 20 000 € accordée par la CCLLA dans le cadre de l'action en faveur des nouveaux modes d'habitat.





LES MOBILITÉS

Par nature, le sujet des mobilités constitue un levier majeur en matière de transitions énergétique et écologique. C'est pourquoi la Communauté de communes s'est dotée d'un Plan de Mobilité simplifié 2025-2030 perspectives 2035, construit en concertation avec tous les acteurs concernés. Ce document structure la politique ambitieuse de promotion des déplacements moins carbonés menée par la Communauté de communes Loire Layon Aubance.



DIALOGUER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



L'élaboration du Plan de mobilité simplifié s'est appuyée sur des ateliers associant les élus, les habitants, les entreprises, les associations et le Conseil de Développement Loire Angers, organisés pour partager les objectifs d'évolution des parts modales (part revenant à chaque mode de déplacement) au profit des mobilités alternatives à l'auto-solisme* et enrichir le programme d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

De plus, quatre réunions de concertation ont été menées en 2025 avec les propriétaires de parcelles et agriculteurs riverains des voies vertes sur plusieurs communes concernées, afin de dialoguer sur les aménagements cyclables les plus adaptés à leurs besoins d'accès.



DOTER LE TERRITOIRE D'UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ

Le Plan de Mobilité Simplifié 2025-2030 perspectives 2035 vise à répondre aux besoins des habitants et usagers du territoire en matière de mobilité, tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique et climatique, notamment en réduisant la part des mobilités les plus carbonées.

L'objectif de ce Plan est de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en créant les conditions favorables pour faire évoluer les parts modales de déplacement au profit des mobilités plus durables : covoiturage, autopartage, transports collectifs, pratiques cyclables.



BAISSE DE L'USAGE DE L'AUTO-SOLISME*,
passant en-dessous de
50% contre 56,5% en 2022
(source emc2)



DOUBLEMENT DE LA PART MODALE DU VÉLO,
passant de 2,5%
en 2022 à 5%
d'ici 2030

Déployer un réseau de liaisons cyclables structurantes

Le schéma cyclable intercommunal, approuvé en 2024, programme 176 km de liaisons cyclables d'ici 2035 pour relier les pôles d'emploi, les équipements et les centralités du territoire. En 2025, 8 liaisons représentant 50 km ont fait l'objet d'études de maîtrise d'œuvre. Ces aménagements sécurisés favoriseront l'usage du vélo au quotidien. Le projet bénéficie du soutien financier de l'État dans le cadre du programme « Territoires cyclables ».

Prioriser et mener les actions structurantes

Quatre thématiques ont été identifiées comme prioritaires, pour lesquelles la Communauté de communes dispose de leviers d'action :

- Le développement des modes actifs.
- Le développement de l'usage de véhicules partagés.
- L'accompagnement aux changements de pratiques, à la solidarité et à l'innovation écologique.
- Les partenariats avec les autorités compétentes en matière de Transports collectifs et d'intermodalité (Région et Département).



Plusieurs actions déjà validées ou engagées au titre du Projet de Territoire, Acte II, 2024-2026, ont été confirmées et enrichies d'autres propositions.

Parmi elles figurent la poursuite des subventions à l'acquisition de vélo à assistance électrique pour les particuliers, la réalisation et la poursuite des études pour l'aménagement des liaisons cyclables pour les déplacements domicile-travail, la poursuite de la promotion du covoiturage, la mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique.



*autosolisme : usage individuel de la voiture



LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Doté de paysages remarquables et d'une grande variété d'espèces végétales et animales, le territoire Loire Layon Aubance avait initié en 2024 l'élaboration de son Atlas de la Biodiversité intercommunal, en collaboration avec le CPIE Loire Anjou et avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité. La démarche s'est poursuivie en 2025, accompagnée de nombreuses actions et animations à destination des écoles et du grand public.



PROPOSER AUX HABITANTS DES TEMPS FORTS PARTICIPATIFS



Le samedi 24 mai a été organisé un « Grand Défi Biodiversité » dans le parc Ludovic Piard, au cœur du bourg de Saint-Lambert-du-Lattay, en partenariat avec le CPIE Loire Anjou, la Communauté de communes et la commune de Val du Layon. Tout au long de la journée se sont succédé des animations naturalistes, observations et expositions, ponctuées par des intermèdes musicaux et un spectacle en fin de journée. Plus de 700 personnes, dont de nombreuses familles avec enfants, sont venues découvrir la biodiversité ordinaire et l'importance de bien la connaître et de mieux la préserver. 520 espèces ont été recensées dans le parc.



APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE INTERCOMMUNALE

En s'appuyant à la fois sur l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité intercommunal et sur les inventaires réalisés par les bureaux d'études missionnés par les communes pour la révision de leurs PLU, le CPIE Loire Anjou a pu définir des réservoirs et des corridors écologiques d'intérêt communautaire qui viennent compléter ceux déjà indiqués dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et dans le cadre de la révision du SCOT du pôle métropolitain Loire Angers. Cette définition de la trame verte et bleue de la Communauté de communes est un outil précieux pour la protection ou l'amélioration de la biodiversité du territoire. Elle sera intégrée dans la révision des PLU communaux en cours, notamment via les OAP Continuité écologique rendues obligatoires par la loi Climat et Résilience.

25 RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

dont 3 nouveaux proposés par le CPIE Loire Anjou

28 CORRIDORS FORESTIERS

dont 13 nouveaux proposés par le CPIE Loire Anjou

21 CORRIDORS BOCAGERS

dont 12 nouveaux proposés par le CPIE Loire Anjou



Corridors et ruptures

Corridors en pas japonais (sous-trame sèche)

Corridors bocagers et forestiers

Ruptures bocagères et forestières

Connexions hors territoire

Réservoirs de biodiversité TVB 2025

Étang Bocage Bois Forêt

Vallée Coteaux et lentille calcaire



Éléments et enjeux

Cours d'eau

Mares

Cours d'eau de l'inventaire départemental

Zone humide des inventaires communaux

Réseau de mares propices aux amphibiens

Obstacles à l'écoulement

Barrage Seuil en rivière



LA GEMAPI ET L'ASSAINISSEMENT

Qu'il s'agisse de protéger les milieux aquatiques, de prévenir les risques d'inondation ou d'assurer l'assainissement des eaux usées, la gestion de l'eau est une préoccupation majeure en Loire Layon Aubance. Cela passe par une connaissance approfondie des spécificités du territoire afin d'ajuster les installations, mais aussi par un partage avec les habitants pour les sensibiliser aux actions déployées.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

SE DONNER LES MOYENS DE MIEUX GÉRER DES EAUX PLUVIALES

En 2025, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a poursuivi l'élaboration de son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) dont l'objectif est de mieux gérer les eaux pluviales et de ruissellement afin de protéger les biens et les personnes des inondations, restaurer le cycle naturel de l'eau, limiter les impacts sur les milieux récepteurs (cours d'eau et nappes souterraines) et faire face aux phénomènes extrêmes (crues et sécheresses).

Le recensement du patrimoine pluvial territorial s'est achevé en septembre 2025.

200

bassins de régulation chargés de stocker temporairement l'eau en cas de débits importants

173 km

de réseaux unitaires (eaux pluviales + eaux usées)

380 km

de réseaux enterrés (canalisations)

Ce diagnostic a permis d'identifier trois vulnérabilités majeures nécessitant des interventions :

- Le risque d'inondation lorsqu'un ruissellement d'origine rurale vient se déverser dans une zone urbaine. Près de 80 bassins versants comportant ce risque ont été identifiés.
- Les débordements systématiques de certains points du réseau, mal calibrés ou en mauvais état.
- L'impact environnemental des réseaux unitaires, qui peuvent déverser des eaux non traitées dans le milieu naturel en cas de saturation.

Ce travail s'articule avec la révision en cours des PLU, qui intégreront un zonage pluvial permettant d'imposer des aménagements et constructions favorables à une gestion des eaux de pluie intégrée à la parcelle, pour sortir du « tout tuyau », alimenter les sols en eau, favoriser la végétation et réguler le microclimat local.

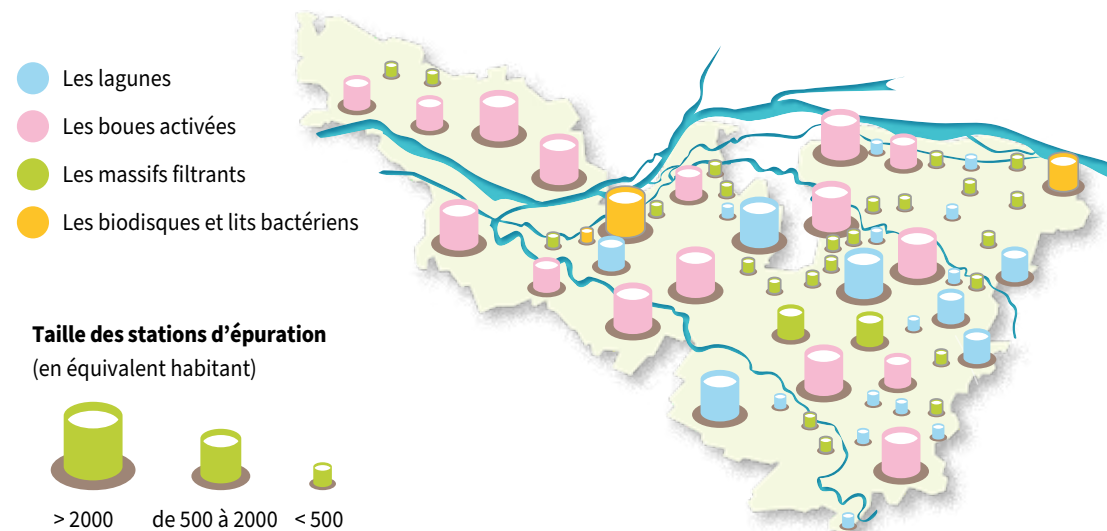


L'ASSAINISSEMENT

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT EN MODERNISANT LES INFRASTRUCTURES

La Communauté de communes a lancé en 2021 un important programme de travaux visant à rénover et moderniser d'ici à 2030 ses infrastructures d'assainissement collectif. 42 M€ seront ainsi investis pour dépolluer les eaux usées et doter les communes des capacités d'investissement correspondant à leurs projets de développement.

Typologies des stations d'épuration du territoire :



EXPLIQUER AUX HABITANTS LA DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES



En mars, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle station d'épuration des Garennes-sur-Loire, la Communauté de communes a organisé des portes ouvertes à destination des familles d'habitants. Au programme : visite commentée des installations, explications techniques par les agents du service assainissement, et panneaux pédagogiques sur le cycle de dépollution de l'eau.



LA VOIRIE ET LE PATRIMOINE BÂTI

Travaux d'amélioration, mise en œuvre de méthodes et technologies vertueuses... l'entretien et l'aménagement de la voirie et du patrimoine bâti constituent des postes d'investissement privilégié pour réduire les consommations en ressources et en énergie.



INCITER AUX TRANSITIONS À TRAVERS LE RÈGLEMENT DE VOIRIE

En janvier 2025, après une année de travail entre élus, services techniques, concessionnaires et exploitants de réseaux, la Communauté de communes a validé son règlement de voirie. Celui-ci a pour objet de préciser le Code de la voirie routière et de fixer les mesures nécessaires à la protection du domaine public routier. Il participe aussi au développement durable et à la responsabilité citoyenne, en incitant les entreprises missionnées par la collectivité ou les habitants à adopter un comportement écologiquement vertueux, à utiliser des matériaux recyclés et locaux et à réduire l'artificialisation des sols.

SENSIBILISER LES ÉLUS À LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI

Pour intégrer concrètement les objectifs de transition dans les programmes de gestion du patrimoine bâti communautaire, un atelier de sensibilisation-formation a été animé par l'association Echobat à destination des élus et agents impliqués dans le projet de construction de l'équipement petite enfance Piccolo à Val-du-Layon. Cet atelier s'inscrit dans un objectif d'amélioration continue, avec la rédaction de cahier des charges plus exigeants pour les futurs marchés publics de rénovation/construction des équipements communautaires, et permettant de se doter d'indicateurs d'évaluation précis pour tirer le bilan des opérations réalisées.



AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS ACCESSIBLES À TOUS ET VÉGÉTALISÉS

En avril 2025 a été livrée la première phase des travaux de réaménagement de la traversée est-ouest de Beaulieu-sur-Layon (RD 54), ainsi que vers le nord (RD 204), soit 450 m sur la longueur totale prévue de 1,9 km.

L'objectif initial d'apaiser les circulations en modérant la vitesse et en favorisant la fluidité des trafics motorisés a évolué vers une vision plus large d'aménagement plus vertueux des espaces publics, intégrant des cheminements piétons et cyclables, des espaces végétalisés reliés aux équipements proches (EHPAD, aires de jeux pour enfants et adolescents) et l'emploi de matériaux recyclés pour les enrobés de voirie.

12 places de stationnement en pavés permettant l'infiltration

2 quais de bus

(desservant les lignes régulières Aleop et le transport scolaire) mis en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les phases suivantes s'étaleront de 2026 à 2028.

63 arbres et cépées plantés

580 m² de noues créées

190 m de voie cyclable séparée de la circulation

260 m de cheminement piéton en grave naturelle perméable



AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

En 2025, la Communauté de communes a poursuivi les travaux d'amélioration de la performance thermique sur différents bâtiments :

PISCINE DU LAYON

Audit du bâtiment afin de définir le programme de travaux d'amélioration énergétique avec la reprise de l'ensemble de l'isolation et de l'étanchéité.

Thouarcé, Bellevigne-en-Layon



CENTRE TECHNIQUE DU SECTEUR 3

Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les 3 sites, pose de cuves de récupération d'eaux pluviales.

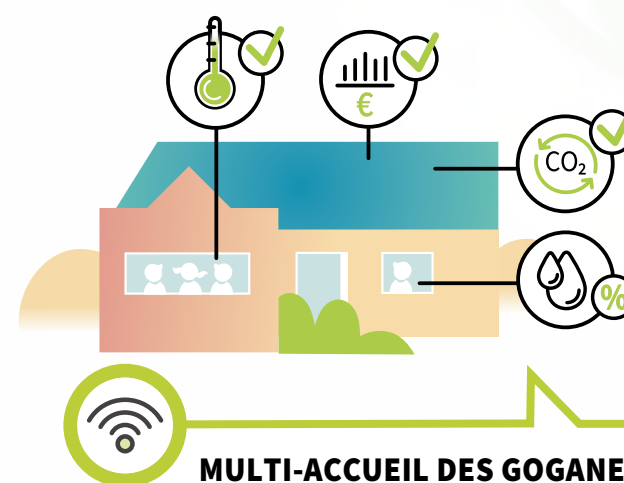
Mozé/Louet,
Rochefort/Loire,
Saint Lambert-du-Lattay
(Val du Layon)



SITE ADMINISTRATIF DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

Raccordement au réseau de chaleur Bois / Gaz exploité par le SiéML.

St Georges/Loire



MULTI-ACCUEIL DES GOGANES

Installation de capteurs connectés afin de surveiller, piloter et optimiser les consommations d'énergie.

Rochefort/Loire

MULTI ACCUEIL 123... SOLEIL

Mise en place d'une PAC, suppression des radiants en faux plafond, isolation renforcée sur la partie réhabilitation.

Brissac-Quincé, Brissac Loire Aubance





LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS

À travers leur travail de terrain partout sur le territoire, au service des projets d'aménagement communaux, les services techniques de la Communauté de communes Loire Layon Aubance œuvrent au quotidien pour réduire l'impact environnemental lié à l'entretien des espaces naturels.



ASSOCIER LES AGENTS À LA RÉFLEXION ET AUX EXPÉRIMENTATIONS

Parties prenantes de la stratégie mise en œuvre par les services techniques communs, les agents sont invités à faire remonter leurs observations de terrain et leurs suggestions d'actions.

En 2025 a été acté le projet de faire suivre à la totalité des agents voirie et espaces verts une formation-sensibilisation à la biodiversité, avec des conseils pratiques sur la taille des haies. Cela concerne près de 70 agents, sur l'ensemble des secteurs.



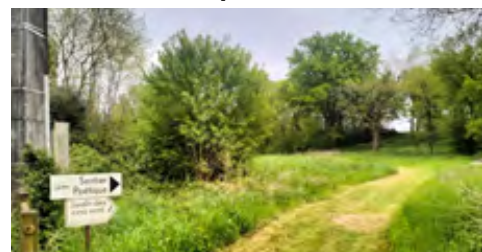
RENFORCER LA GESTION ET L'OPTIMISATION DES DÉCHETS

Une étude a été menée afin de mettre en place des bennes permettant de renforcer le tri sélectif des déchets gérés par les services techniques communs (déchets verts, métaux, carton, déchets issus de l'entretien des véhicules communautaires) et limiter les dépôts en déchèterie. La consultation des partenaires identifiés est en cours.

À noter : une grande partie des déchets verts est broyée et utilisée en paillage sur les massifs. Sur le secteur 1, les déchets incinérables sont livrés à la chaufferie communale, participant ainsi à un approvisionnement local du bois-énergie qui est l'une des orientations du Schéma directeur des Énergies de Loire Layon Aubance.

POURSUIVRE LES EXPÉRIENCES PROBANTES EN MATIÈRE D'ENTRETIEN

Le déploiement des plans de gestion différenciée des espaces verts



SUR LE SECTEUR 3
20%
des surfaces d'espaces verts sont déjà en fauchage raisonné, soit 10 ha sur 55 ha

La gestion différenciée des espaces verts consiste à pratiquer sur chaque espace un entretien adapté à ses caractéristiques et usages, dans une vision à la fois économique et écologique. Quatre niveaux d'entretien (prestige, jardiné, rustique, naturel) ont été définis, correspondant à des méthodes différentes visant à améliorer la qualité des espaces verts et de leurs écosystèmes (tonte, écopâturage, broyage, paillage...).

En 2025, le plan de gestion différencié a été mis en œuvre sur le secteur 3 (Beaulieu-sur-Layon, Denée, Mozé-sur-Louet, Rochefort-sur-Loire, Saint-Jean-de-la-Croix et Val-du-Layon).

L'optimisation de l'arrosage pour les espaces verts

Les différents secteurs ont mis en place des solutions pour arroser les espaces verts avec de l'eau récupérée et non de l'eau potable. Les sources d'approvisionnement sont diverses selon les centres techniques : citernes de récupération des eaux pluviales, récupération des eaux issues des process de lavage viticole, puits communal. Lorsque l'alternative à l'eau potable n'est pas possible, des systèmes de goutte à goutte sont installés pour arroser les massifs ou les stades, en remplacement des systèmes par aspersion, afin de réduire les consommations.





L'ADMINISTRATION TRANSVERSE

Dans son fonctionnement même, la Communauté de communes Loire Layon Aubance se doit d'être exemplaire en matière de transitions énergétique et climatique. C'est pourquoi les services administratifs transverses poursuivent la mise en œuvre d'actions concrètes qui s'inscrivent dans la durée.



LES FINANCES

ACCOMPAGNER LES COMMUNES À TRAVERS LE PACTE FINANCIER ET FISCAL (PFF)

Dans le cadre du volet « Solidarité territoriale » de son Projet de territoire, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a élaboré un pacte financier et fiscal qui permet aux communes, en particulier les plus fragiles, de solliciter un soutien financier pour réaliser des projets permettant de réduire les consommations d'énergies de leurs bâtiments publics.

Plusieurs communes en ont bénéficié en 2025 :

- Terranjou
- Denée
- Saint-Germain-des-Prés

D'autres communes ont également bénéficié de fonds de concours qui ont soutenu des projets structurants contribuant au développement harmonieux et équilibré du territoire. On peut citer à ce titre :

- Champtocé-sur-Loire pour le réaménagement de la Place des Tilleuls, contribuant à redynamiser le centre-bourg ;
- Saint-Melaine-sur-Aubance pour la construction d'un terrain de football synthétique « tous temps » qui permettra de pratiquer toute l'année et d'économiser les ressources en eau ;
- Bellevigne-en-Layon pour le réaménagement « tous temps » du complexe sportif des Rondières, en utilisant des matériaux durables.

LES MARCHÉS PUBLICS



PRENDRE EN COMPTE LES CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA SÉLECTION DES ENTREPRISES

100% des procédures lancées intègrent un critère de développement durable et/ou des prescriptions techniques à caractère environnemental. Et, à chaque fois que cela est possible, la Communauté de communes intègre des clauses d'insertion sociale dans ses procédures de consultation.

Cela concernait 27 % des marchés en 2025 (en anticipation d'une obligation réglementaire de 30 % en 2026) : soit 28 marchés et près de 7 000 heures prescrites dont 3 500 pour le siège unique et ses 17 lots. Deux marchés seront exécutés en 2025 soit 525 heures exécutées

Par exemple, il a été décidé de réserver le lot de la distribution du magazine trimestriel aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Ainsi, le marché a été confié aux associations locales ALISE et Initiatives Emplois, en sous-traitance avec l'AIE. Ces structures de proximité permettent de lever les freins à l'emploi tout en répondant aux besoins des employeurs locaux. Les missions de travail confiées constituent un support d'accompagnement vers l'emploi durable.



TÉMOIGNAGE D'ANGELINA GUILLET, agent distributeur du magazine

Je suis chargée de la distribution du magazine de la CCLLA chez les particuliers et les entreprises, sur une dizaine de communes du secteur de Bellevigne-en-Layon, Brissac-Loire-Aubance et Mozé-sur-Louet. Cette mission m'est confiée par Initiatives Emplois, qui me rémunère.

C'est un métier de contact, beaucoup de personnes profitent de mon passage pour échanger quelques mots. Comme les tournées s'effectuent en toute autonomie, j'ai développé de solides compétences d'organisation, de gestion du temps et d'orientation !

Ce travail m'a d'ailleurs permis de découvrir ce territoire en profondeur, à travers les mairies, les entreprises, les associations, mais aussi plein de trésors cachés, des paysages magnifiques et des chemins de balade ! Pour moi, ça a du sens de contribuer à diffuser l'information au plan local.



LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

CULTIVER LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE POUR LIMITER L'EMPREINTE CARBONE

Des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des collaborateurs pour initier une prise de conscience par rapport à leur usage professionnel (et indirectement personnel) du numérique, afin de limiter l'empreinte carbone liée à l'utilisation de services comme les moteurs de recherche, le stockage en data center, les vidéos, les réseaux sociaux, la visioconférence et surtout les outils d'intelligence artificielle générative.



X 3 si rien n'est fait l'ADEME s'attend à un triplement des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

+80% d'électricité consommée en France, atteignant ainsi 93 TWh (dont 39 TWh par les seuls data centers)

LE NUMÉRIQUE EN FRANCE, C'EST...

4,4%
de l'empreinte carbone en 2022

SOIT...
29,5%
MtCO₂e de GES
émises en 2022, soit un peu moins que les émissions totales du secteur des poids lourds.

46%
aux centres de données (data centers)

4%
aux réseaux sociaux

50%
de l'impact carbone du numérique sont liés à la fabrication et au fonctionnement des terminaux (téléviseurs, ordinateurs, smartphones...)



100%

des acquisitions de PC portables et fixes effectuées via une filière de matériel reconditionné

FAVORISER L'ACQUISITION DE MATÉRIEL RECONDITIONNÉ

En 2025, pour la deuxième année consécutive, 100% des acquisitions de postes informatiques et d'écrans étaient issus d'une filière de reconditionnement. Désormais le parc de postes de travail est constitué à 50.28% de machines reconditionnées, en avance sur l'objectif fixé pour fin 2026.

Selon le même principe, les acquisitions de téléphones fixes et mobiles se font majoritairement via la filière du reconditionné, avec un taux d'acquisition de 80% (tous les types d'équipements n'étant pas disponibles). De plus, certains matériels récents (3 ans) ont fait l'objet d'un rachat par le prestataire, dans une logique d'économie circulaire.

MUTUALISER LES ACTIONS POUR RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

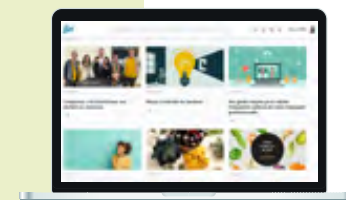
L'administration transverse de la CCLLA a adopté en 2025 un Schéma de mutualisation qui décrit les mutualisations en place et à venir, parmi lesquelles :

- La mise en œuvre de réseaux métiers afin d'orienter les communes vers l'achat reconditionné pour les postes de travail et les smartphones.
- La mutualisation d'outils numériques pour éviter la multiplication des environnements clients dans les data center.
- La mise en place de règles automatiques de mise en veille après 15 minutes d'inactivité sur tout le parc connecté.



LA COMMUNICATION

Conçu de manière participative, l'intranet de la Communauté de communes a été mis en service. Cet outil vise à fluidifier la circulation de l'information, simplifier l'accès aux ressources et renforcer la cohésion des équipes en plaçant les agents au cœur du dispositif. Il diffuse notamment des actualités, des portraits d'agents et focus métiers avec un zoom sur la transition écologique, mais aussi des informations pratiques comme les écogestes.





L'harmonie

LOIRE
LAYON AUBANCE

en mouvement

1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire

02 41 74 93 74

contact@loirelayonaubance.fr

www.loire-layon-aubance.fr

©     Loire Layon Aubance